

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04287

Numéro SIREN : 794 755 041

Nom ou dénomination : A B C G

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011126

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/011126**
n° de gestion : **2013B04287**
n° SIREN : **794 755 041 RCS Lyon**

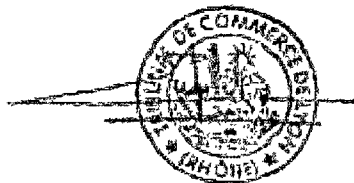
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A B C G - Société par actions simplifiée
27 quai Romain Rolland 69005 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/10/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5029101

Comptes annuels

S.A.S. ABCG

27 Quai Romain ROLLAND
69005 LYON

Exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017

Nombre de mois : 12

Code NAF : 4759B N° Siret : 79475504100017

CABINET MOUTON-LABLANCHE

Tél : 04 72 15 04 98

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

140 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

69500 BRON

SOMMAIRE

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

COMPTE RENDU DE MISSION DE L'EXPERT COMPTABLE	4
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de Résultat	8
BML Annexe BIC	11
Sommaire de l'annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Immobilisations incorporelles	14
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	16
Etat des dépréciations	17
Provisions inscrites au bilan	18
Crédit-bail	19
Actif circulant - Créances	20
Comptes régularisation Actif	21
Tb var. capitaux propres	22
Etat des échéances des dettes	23
Cptes de régularisation Passif	24
Engagements	25
CI compétitivité et emploi	26
INFORMATIONS FINANCIERES	27
Soldes Intermédiaires de Gestion	28
Tb résultats sur 5 ans	29
COMPTES DETAILLES	30
Bilan Actif Détaillé	31
Bilan Passif Détaillé	33
Compte résultat détaillé	35
IMPRIMES FISCAUX	38
Réel Normal BIC	39
2065 Impôt sur les sociétés	39
2065 bis annexe No 2065	40
2050 - Bilan Actif	41
2051 - Bilan Passif	42
2052 - Cpte de résultat 1	43
2053 - Cpte de résultat 2	44
2054 - Immobilisations	45
2054 Bis - Ecart de réévaluat.	46
2055 - Amortissements	47
2056 - Provisions bilan	48

SOMMAIRE

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

	50
2058 B - Défic. indemn. , prov	51
2058 C - Affect. Résultat	52
2059 A - Plus et moins Values	53
2059 B - Aff.PV CT & fus.	54
2059 C - Suivi des MV LT	55
2059 D - Réserve spéciale PVL	56
2059 E - Détermin. de la VA	57
Comp. du capital social /1	58
Filiales, participations	59
Déterm. benef soumis au tx réd	60
Annexe au Résultat Fiscal	61
Détail des produits à recevoir	62
Charges à payer	63
Détail chges constatées d'av.	64
2069 M SD - R Impôt mécénat 1	65
2069 M SD - R Impôt mécénat 2	66
2069 M SD - R Impôt mécénat 3	67
2079ASD - déterm. du nb app	68
2079ASD - détermination C. I	69
2079 CICE SD - CI CICE 1	70
2069 RCI SD - réductions et CI	73

COMPTE RENDU DE MISSION DE L'EXPERT COMPTABLE

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

S.A.S. ABCG

Pour l'exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	749 640.28 €
Chiffre d'affaires	1 472 885.26 €
Résultat net comptable	64 232.25 €

Fait à Bron,
Le 31/01/2018.

Bernadette MOUTON-LABLANCHE,
Expert-comptable.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

ACTIF

	Valeurs au 31/10/17			% de l'actif	Valeurs au 31/10/16	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				24.83		25.62
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	186 121.00		186 121.00		186 121.00	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				3.45		3.52
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	35 461.81	26 955.30	8 506.51		7 467.40	
Autres immobilisations corporelles	43 728.35	26 379.56	17 348.79		18 129.80	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				1.14		1.18
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 562.24		8 562.24		8 562.24	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	273 873.40	53 334.86	220 538.54	29.42	220 280.44	30.32
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				40.89		56.56
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	373 282.34	66 721.16	306 561.18		410 959.64	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				17.83		12.63
Clients (3)	57 694.80		57 694.80		71 000.00	
Clients douteux, litigieux (3)					40.71	
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	62 728.93		62 728.93		14 350.78	
Fournisseurs débiteurs	13 223.57		13 223.57		6 390.79	
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	51 346.56		51 346.56	6.85	2 191.67	0.30
Charges constatées d'avance (3)	37 546.70		37 546.70	5.01	1 379.83	0.19
TOTAL ACTIF CIRCULANT	595 822.90	66 721.16	529 101.74	70.58	506 313.42	69.68
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	869 696.30	120 056.02	749 640.28	100	726 593.86	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 25 000.00)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Groupe et associés

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

Valeurs au 31/10/17	% du passif	Valeurs au 31/10/16	% du passif
25 000.00	3.33	25 000.00	3.44
2 500.00	25.71	2 500.00	15.34
190 231.01		108 978.36	
64 232.25	8.57	81 252.65	11.18
281 963.26	37.61	217 731.01	29.97
281 963.26	37.61	217 731.01	29.97
170 043.53	22.68	214 336.50	29.50
486.38	0.06	400.00	0.06
		10 386.70	1.43
185 012.87	24.68	207 035.09	28.49
870.70	0.12	1 686.50	0.23
106 049.28	14.15	71 884.80	9.89
5 214.26	0.70	3 133.26	0.43
467 677.02	62.39	508 862.85	70.03
749 640.28	100	726 593.86	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

61 177.74

406 499.28

94 856.95

414 006.00

7 687.69

COMPTE DE RÉSULTAT

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

	Du 01/11/16 Au 31/10/17	Du 01/11/15 Au 31/10/16	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 391 815	1 396 018	-4 204	
Production vendue (biens et services)	81 071	67 979	13 092	19
Montant net du chiffre d'affaires	1 472 885	1 463 997	8 888	1
Production stockée				
Production immobilisée		4 200	-4 200	-100
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 927	18 888	-15 961	-85
Autres produits	3	1	2	206
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 475 815	1 487 086	-11 271	-1
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	797 103	1 034 568	-237 465	-23
Variation de stocks	99 025	-137 496	236 521	172
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 170	4 282	-112	-3
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	182 374	194 797	-12 423	-6
Impôts, taxes et versements assimilés	6 647	6 029	618	10
Salaires et traitements	222 243	186 680	35 564	19
Charges sociales	78 081	65 677	12 404	19
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 060	19 010	-7 950	-42
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	5 373	13 279	-7 906	-60
Dotations aux provisions				
Autres charges	7		7	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 406 084	1 386 826	19 258	1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	69 731	100 259	-30 528	-30
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

	Du 01/11/16 Au 31/10/17	Du 01/11/15 Au 31/10/16	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 208	5 785	-1 576	-27
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4 208	5 785	-1 576	-27
RÉSULTAT FINANCIER	-4 208	-5 785	1 576	27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	65 522	94 475	-28 952	-31
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		68	-68	-100
Sur opérations en capital	9 683	18 047	-8 364	-46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 683	18 114	-8 431	-47
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	45	1 880	-1 835	-98
Sur opérations en capital	729	3 169	-2 439	-77
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	774	5 048	-4 274	-85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 909	13 066	-4 157	-32
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	10 199	26 288	-16 089	-61
TOTAL DES PRODUITS	1 485 498	1 505 200	-19 702	-1
TOTAL DES CHARGES	1 421 266	1 423 947	-2 681	
Bénéfice ou Perte	64 232	81 253	-17 020	-21

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL	0		
LOCATIONS	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/10/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	3 ans
- Installations générales	3 à 10 ans
- Matériels de transport	3 et 4 ans
- Matériels de bureau et info.	3 et 4 ans
- Mobilier	3 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds commercial	186 121			186 121
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	186 121			186 121
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	186 121			

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	186 121		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		33 104		6 367
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	15 602		1 295
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	17 900		3 575
		Matériel de bureau & mobilier informatique	4 546		810
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
FINANCIERES	Avances et acomptes				
		TOTAL	71 152		12 048
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		8 562		
		TOTAL	8 562		
TOTAL GENERAL			265 835		12 048

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			186 121	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		4 009		35 462	
		Inst. gal. agen. amé. divers			16 897	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			21 475	
		Mat. bureau, inform., mobilier			5 356	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
FINANCIERES	Avances et acomptes					
		TOTAL	4 009		79 190	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières				8 562	
		TOTAL			8 562	
TOTAL GENERAL			4 009		273 873	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	25 637	4 599	3 280	26 955
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	3 182	2 029		5 212
Matériel de transport	14 150	3 750		17 900
Mat. bureau et informatiq., mob.	2 586	682		3 268
Emballages récupérables divers				
TOTAL	45 555	11 060	3 280	53 335
TOTAL GENERAL	45 555	11 060	3 280	53 335

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immob.				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	61 348	5 373		66 721
	Sur comptes clients	204		204	
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	61 552	5 373	204	66 721
	TOTAL GÉNÉRAL	61 552	5 373	204	66 721
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		5 373	204	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

CRÉDIT-BAIL

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages	63 519	11 116	12 704	39 700
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	63 519	11 116	12 704	39 700

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES		Total
		Exercice		
Autres immobs. incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages	12 659	13 809		26 468
Autres immobs. corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	12 659	13 809		26 468

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages	13 809	28 770		42 579		635		635
Autres immobs. corpor.								
Immobilisations en cours								
TOTAL	13 809	28 770		42 579		635		635

ACTIF CIRCULANT

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 562		8 562
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	57 695	57 695	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 219	4 219	
	Impôts sur les bénéfices	27 429	27 429	
	Etat & autres	23 294	23 294	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	7 787	7 787	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	13 224	13 224	
	Charges constatées d'avance	37 547	37 547	
TOTAUX		179 756	171 194	8 562
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	37 547
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	37 547

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 787
Disponibilités	
TOTAL	7 787

CAPITAUX PROPRES

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	2 500.00	10.00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	170 044	108 866	61 178	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		185 884	185 884		
Personnel & comptes rattachés		39 789	39 789		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		27 371	27 371		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	37 450	37 450		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	1 439	1 439		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		486	486		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		5 214	5 214		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		467 677	406 499	61 178	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	36 530			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	486			

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	187
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	871
Dettes fiscales et sociales	47 057
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	431
TOTAL DES CHARGES À PAYER	48 545

ENGAGEMENTS

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	3 685					3 685
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	42 579					42 579
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	46 264					46 264
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	46 264					46 264

CI COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/10/2017, le CICE s'élève à 8 527 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

INFORMATIONS FINANCIERES

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

	Du 01/11/16 Au 31/10/17	en %	Du 01/11/15 Au 31/10/16	en %	Variation en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 472 885	100	1 463 997	100	8 888	1
Ventes de marchandises	1 391 815	100	1 396 018	100	-4 204	
- Coût d'achat des marchandises vendues	896 128	64	897 072	64	-944	
MARGE COMMERCIALE	495 686	36	498 946	36	-3 260	-1
Production vendue (biens et services)	81 071	100	67 979	94	13 092	19
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée			4 200	6	-4 200	-100
PRODUCTION DE L'EXERCICE	81 071	100	72 178	100	8 892	12
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 472 885	100	1 468 197	100	4 689	
- Matières premières	4 170	5	4 282	6	-112	-3
- Sous-traitance (directe)	12 851	16	17 820	25	-4 970	-28
MARGE DE PRODUCTION	64 050	79	50 076	69	13 974	28
MARGE BRUTE TOTALE	559 736	38	549 022	37	10 714	2
- Autres achats	20 780	1	22 132	2	-1 353	-6
- Charges externes	148 744	10	154 844	11	-6 101	-4
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	390 213	26	372 045	25	18 167	5
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 647		6 029		618	10
- Salaires et traitements	222 243	15	186 680	13	35 564	19
- Charges sociales	78 081	5	65 677	4	12 404	19
- Cotisations de l'exploitant						
Total	-306 971	-21	-258 386	-18	-48 585	-19
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	83 241	6	113 659	8	-30 418	-27
Reprises sur dépréciat., provisions, amortis	204		725		-521	-72
+ Transferts de charges d'exploitation	2 723		18 163	1	-15 440	-85
+ Autres produits d'exploitation	3		1		2	206
- Dotations amortissements, dépréciations	16 433	1	32 289	2	-15 855	-49
- Autres charges d'exploitation	7				7	
Total	-13 510	-1	-13 400	-1	-110	-1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	69 731	5	100 259	7	-30 528	-30
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	4 208		5 785		-1 576	-27
Total	-4 208		-5 785		1 576	27
RÉSULTAT COURANT	65 522	4	94 475	6	-28 952	-31
+ Produits exceptionnels (1)	9 683	1	18 114	1	-8 431	-47
- Charges exceptionnelles (2)	774		5 048		-4 274	-85
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	10 199	1	26 288	2	-16 089	-61
Total	-1 290		-13 222	-1	11 932	90
RÉSULTAT EXERCICE	64 232	4	81 253	6	-17 020	-21
(1) dont produits cessions éléments cédés	9 683		18 047		-8 364	-46
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	729		3 169		-2 439	-77

TB RÉSULTATS SUR 5 ANS

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	25 000	2 500	2 500	2 500	
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 472 885	1 463 997	1 472 825	1 260 876	
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	90 661	139 104	139 226	86 022	
Impôts sur les bénéfices	10 199	26 288	15 789	7 021	
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net (C)	64 232	81 253	70 251	41 227	
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	16 230	31 564	53 186	37 773	
Résultat distribué (D)					
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	3.63	55.64	55.69	34.41	
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations provisions	3.22	45.13	49.37	31.60	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	2.57	32.50	28.10	16.49	
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	6	7	7	
Montant de la masse salariale de l'exercice	222 243	186 680	194 380	190 542	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	78 081	65 677	70 139	62 375	

COMPTES DETAILLES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

2070000000 FONDS COMMERCIAL

Immobilisations corporelles

Installations tech., matériel et outillages indus.

2154000000 PIANOS EN LOCATION

2154100000 MATERIEL INDUSTRIEL

2815400000 AMORT MAT INDUSTRIEL

Autres immobilisations corporelles

2181000000 INSTALLATIONS GENERALES

2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT

2183000000 MAT BUREAUX INFORMATIQUE

2184000000 MOBILIER

2818100000 AMOR INST.GLE.AGT.AM

2818200000 AMORT MAT TRANSPORT

2818300000 AMORT MAT BUR INFORM

2818400000 AMORTISS MOBILIER

Immobilisations financières (2)

Autres immobilisations financières

2750000000 DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Marchandises

3710000000 STOCKS MARCHANDISES GROUPE A

3970000000 PROV.DEPREC. STKS MARCHANDISES

Créances (3)

Clients (3)

Clients douteux, litigieux (3)

4160000000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX

Provisions pour dépréciations des clients

4910000000 DEPRECIATION COMPTES CLIENT

Créances fiscales et sociales (3)

4378000000 TICKETS RESTAURANT

4440000000 ETAT IMPOT/BENEFICES

4452000000 TVA DUE INTRACOMM

4456600000 TVA A RECUPERER

4458600000 TVA S/FACT NON PARVENUES

4458790000 TVA / AVOIRS A ETABLIR

4487000000 ETAT CICE A RECEVOIR

4487100000 AIDE EMBAUCHE SYLAE

Fournisseurs débiteurs

Débiteurs divers (3)

Disponibilités

5121000000 CREDIT AGRICOLE

5122000000 CIC LYONNAISE DE BANQUE

5123000000 COMPTE PAYPAL

5300000000 CAISSE

Charges constatées d'avance (3)

4860000000 CHARGES CONSTATEES AVANCE

4860010000 CCA 616....ASSURANCES

TOTAL ACTIF CIRCULANT

	Valeurs nettes au 31/10/17	Valeurs nettes au 31/10/16	Variation en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	186 121.00	186 121.00		
2070000000 FONDS COMMERCIAL	186 121.00	186 121.00		
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	8 506.51	7 467.40	1 039.11	13.92
2154000000 PIANOS EN LOCATION	30 471.81	28 113.90	2 357.91	8.39
2154100000 MATERIEL INDUSTRIEL	4 990.00	4 990.00		
2815400000 AMORT MAT INDUSTRIEL	-26 955.30	-25 636.50	-1 318.80	-5.14
Autres immobilisations corporelles	17 348.79	18 129.80	-781.01	-4.31
2181000000 INSTALLATIONS GENERALES	16 897.43	15 602.13	1 295.30	8.30
2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT	21 475.00	17 900.00	3 575.00	19.97
2183000000 MAT BUREAUX INFORMATIQUE	4 925.92	4 115.79	810.13	19.68
2184000000 MOBILIER	430.00	430.00		
2818100000 AMOR INST.GLE.AGT.AM	-5 211.97	-3 182.48	-2 029.49	-63.77
2818200000 AMORT MAT TRANSPORT	-17 900.00	-14 150.00	-3 750.00	-26.50
2818300000 AMORT MAT BUR INFORM	-2 837.59	-2 155.64	-681.95	-31.64
2818400000 AMORTISS MOBILIER	-430.00	-430.00		
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	8 562.24	8 562.24		
2750000000 DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES	8 562.24	8 562.24		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	220 538.54	220 280.44	258.10	0.12
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	306 561.18	410 959.64	-104 398.46	-25.40
3710000000 STOCKS MARCHANDISES GROUPE A	373 282.34	472 307.80	-99 025.46	-20.97
3970000000 PROV.DEPREC. STKS MARCHANDISES	-66 721.16	-61 348.16	-5 373.00	-8.76
Créances (3)				
Clients (3)	57 694.80	71 000.00	-13 305.20	-18.74
Clients douteux, litigieux (3)		244.24	-244.24	-100.00
4160000000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX		244.24	-244.24	-100.00
Provisions pour dépréciations des clients		-203.53	203.53	100.00
4910000000 DEPRECIATION COMPTES CLIENT		-203.53	203.53	100.00
Créances fiscales et sociales (3)	62 728.93	14 350.78	48 378.15	337.11
4378000000 TICKETS RESTAURANT	4 218.60	907.80	3 310.80	364.71
4440000000 ETAT IMPOT/BENEFICES	27 429.00		27 429.00	
4452000000 TVA DUE INTRACOMM	23 077.80	7 866.40	15 211.40	193.37
4456600000 TVA A RECUPERER		234.03	-234.03	-100.00
4458600000 TVA S/FACT NON PARVENUES	144.58	280.55	-135.97	-48.47
4458790000 TVA / AVOIRS A ETABLIR	71.84		71.84	
4487000000 ETAT CICE A RECEVOIR	7 376.00	4 729.00	2 647.00	55.97
4487100000 AIDE EMBAUCHE SYLAE	411.11	333.00	78.11	23.46
Fournisseurs débiteurs	13 223.57	6 390.79	6 832.78	106.92
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	51 346.56	2 191.67	49 154.89	
5121000000 CREDIT AGRICOLE	44 412.21		44 412.21	
5122000000 CIC LYONNAISE DE BANQUE	411.72	1 783.02	-1 371.30	-76.91
5123000000 COMPTE PAYPAL	3 132.69	280.58	2 852.11	
5300000000 CAISSE	3 389.94	128.07	3 261.87	
Charges constatées d'avance (3)	37 546.70	1 379.83	36 166.87	
4860000000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	36 556.83		36 556.83	
4860010000 CCA 616....ASSURANCES	989.87	1 379.83	-389.96	-28.26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	529 101.74	506 313.42	22 788.32	4.50

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

ACTIF

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

Valeurs nettes au 31/10/17	Valeurs nettes au 31/10/16	Variation	
		en valeur	en %
749 640.28	726 593.86	23 046.42	3.17

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

PASSIF

	Valeurs au 31/10/17	Valeurs au 31/10/16	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 25 000.00)	25 000.00	25 000.00		
1013000000 CAP.SOUCS. APPEL VERSE	25 000.00	25 000.00		
Réserves				
Réserve légale	2 500.00	2 500.00		
1061100000 RESERVE LEGALE	2 500.00	2 500.00		
Autres réserves	190 231.01	108 978.36	81 252.65	74.56
1068000000 AUTRES RESERVES	190 231.01	108 978.36	81 252.65	74.56
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	64 232.25	81 252.65	-17 020.40	-20.95
SITUATION NETTE	281 963.26	217 731.01	64 232.25	29.50
TOTAL CAPITAUX PROPRES	281 963.26	217 731.01	64 232.25	29.50
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	170 043.53	214 336.50	-44 292.97	-20.67
1641100000 EMP CA 1385504 200 KE 84 MOIS	94 856.95	127 636.72	-32 779.77	-25.68
1641200000 EMP CA 1404095 15KE JUMPR 48 M		3 750.00	-3 750.00	-100.00
1641300000 EMPRUNT CA 1945017	50 000.00	50 000.00		
1641900000 SOFINCO	25 000.00	25 000.00		
1688000000 INTERETS COURUS	186.58	262.09	-75.51	-28.81
5121000000 CREDIT AGRICOLE		7 687.69	-7 687.69	-100.00
Emprunts et dettes financières diverses (3)		400.00	-400.00	-100.00
1650000000 DEPOT CAUTIONNEMENTS RECUS		400.00	-400.00	-100.00
Groupe et associés	486.38	10 386.70	-9 900.32	-95.32
4551900000 C/C ANTHONY GERMAIN	486.38	10 386.70	-9 900.32	-95.32
Fournisseurs	185 012.87	207 035.09	-22 022.22	-10.64
Fournisseurs, factures non parvenues	870.70	1 686.50	-815.80	-48.37
Dettes fiscales et sociales	106 049.28	71 884.80	34 164.48	47.53
4210000000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	10 017.35	433.81	9 583.54	118.56
4282000000 DETTES POUR CONGES PAYES	8 271.58	3 784.50	4 487.08	118.56
4286000000 PRIMES A PAYER	21 500.00	21 500.00		
4310000000 URSSAF + POLE EMPLOI	6 634.00	7 089.00	-455.00	-6.42
4371000000 APICIL ARCIL	1 770.05	1 949.48	-179.43	-9.20
4372000000 AXA PREVOYANCE N C	909.71	453.06	456.65	100.79
4372100000 PREV. MUT CADRES AXA	1 950.16	636.83	1 313.33	206.23
4382000000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	3 381.31	1 473.59	1 907.72	129.46
4386000000 CH.SOCIALES / PRIMES A PAYER	10 610.00	10 610.00		
4386100000 FPC A PAYER	946.31	753.05	193.26	25.66
4386300000 TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER	1 169.88	931.08	238.80	25.65
4440000000 ETAT IMPOT/BENEFICES		994.00	-994.00	-100.00
4455100000 TVA A DECAISSER	12 776.00	10 056.00	2 720.00	27.05
4456620000 TVA INTRACOMM	23 077.80	7 866.40	15 211.40	193.37
4457120000 TVA COLLECTEE 20%	25.38		25.38	
4458000000 TVA à Régularis. ou en Attente	1 570.75		1 570.75	
4471000000 DETTE CVAE	261.00	263.00	-2.00	-0.76
4486900000 CFE A PAYER	1 178.00	3 091.00	-1 913.00	-61.89
Autres dettes	2 919.26	2 488.26	431.00	17.32
4198000000 RRR A ACCORDER /AVOIRS A ETABL	431.00		431.00	
4737110000 APICIL ARCIL 2013	2 488.26	2 488.26		

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

PASSIF	Valeurs au 31/10/17	Valeurs au 31/10/16	Variation	
			en valeur	en %
Clients créditeurs	2 295.00	645.00	1 650.00	255.81
TOTAL DETTES	467 677.02	508 862.85	-41 185.83	-8.09
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	749 640.28	726 593.86	23 046.42	3.17
(1) Dont à plus d'un an	61 177.74	94 856.95		
(1) Dont à moins d'un an	406 499.28	414 006.00		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques		7 687.69		

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

	Du 01/11/16 Au 31/10/17	Du 01/11/15 Au 31/10/16	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	1 391 814.51	1 396 018.27	-4 203.76	-0.30
7070020000 VENTES PIANOS TVA 20%	470 930.31	527 983.31	-57 053.00	-10.81
7071000000 VENTES PIANOS TTC	234 216.67	189 970.00	44 246.67	23.29
7071220000 MARGE PIANOS OCCAS 20%	255 154.99	208 265.83	46 889.16	22.51
7072020000 PIANOS NUMERIQUES 20%	374 772.76	414 691.79	-39 919.03	-9.63
7073020000 MATERIEL ACCESSOIRES 20%	33 639.78	34 747.34	-1 107.56	-3.19
7079000000 VENTES EXPORT	23 100.00	20 360.00	2 740.00	13.46
Production vendue (biens et services)	81 070.75	67 978.87	13 091.88	19.26
7060020000 ACCORDS REPARATIONS TVA 20%	25 225.82	16 118.33	9 107.49	56.50
7061000000 COMMISSIONS	6 218.65		6 218.65	
7061020000 COMMISSIONS TVA 20%		1 150.88	-1 150.88	-100.00
7061900000 COMMISSIONS EXO	4 816.34	9 538.86	-4 722.52	-49.51
7083020000 LOCATIONS TVA 20%	35 529.11	30 770.83	4 758.28	15.46
7085020000 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES 20%	9 280.83	10 399.97	-1 119.14	-10.76
Montant net du chiffre d'affaires	1 472 885.26	1 463 997.14	8 888.12	0.61
Production immobilisée		4 199.60	-4 199.60	-100.00
7220000000 VARIATION TRANSFERT STOCK		4 199.60	-4 199.60	-100.00
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	2 926.50	18 887.83	-15 961.33	-84.51
7817400000 REPR/PROV DEP ACT.CI CREANCES	203.53	725.00	-521.47	-71.93
7911100000 TRANSF CHARGES CPTS 60 62	722.84	14 626.08	-13 903.24	-95.06
7912000000 TRANSF.CH.CPTES 63 A 64	2 000.13	2 536.75	-536.62	-21.15
7912100000 PRIME APPRENTISSAGE		1 000.00	-1 000.00	-100.00
Autres produits	3.15	1.03	2.12	205.83
7580000000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	3.15	1.03	2.12	205.83
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 475 814.91	1 487 085.60	-11 270.69	-0.76
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	797 102.94	1 034 567.76	-237 464.82	-22.95
6070000000 ACHATS PIANOS AVEC TVA	153 392.99	256 938.76	-103 545.77	-40.30
6070900000 ACHATS INTRACOMM	151 171.60	282 393.26	-131 221.66	-46.47
6070950000 ACHATS ACCESSOIRES INTRACOMM	13 816.66	23 758.15	-9 941.49	-41.84
6071000000 ACHATS PIANOS TTC	257 751.32	196 135.08	61 616.24	31.42
6072000000 ACHATS PIANOS NUMERIQUES	198 939.42	252 125.24	-53 185.82	-21.10
6073000000 ACHATS MATERIELS DIVERS	17 637.81	14 387.03	3 250.78	22.60
6079200000 DROIT DE DOUANE	4 393.14	8 830.24	-4 437.10	-50.25
Variation de stocks	99 025.46	-137 495.67	236 521.13	172.02
6037000000 VAR STOCK MARCHANDISES	99 025.46	-137 495.67	236 521.13	172.02
Achats de matières premières et autres approvis.	4 170.21	4 282.27	-112.06	-2.62
6081000000 TRANSPORTS	4 170.21	4 282.27	-112.06	-2.62
Autres achats et charges externes	182 374.11	194 797.17	-12 423.06	-6.38
6040000000 ACCORDS ET REPARATIONS	12 850.73	17 820.37	-4 969.64	-27.89
6061100000 ELECTRICITE / GAZ	4 389.56	5 925.08	-1 535.52	-25.92
6061200000 EAU	193.79	243.94	-50.15	-20.56
6061400000 CARBURANTS	8 008.95	6 750.92	1 258.03	18.63
6063000000 ENTRETIEN PETIT OUTILLAGE	5 493.83	7 556.82	-2 062.99	-27.30
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 693.71	1 655.72	1 037.99	62.69
6111000000 SAISIE INFORMATIQUE	8 760.00	8 700.00	60.00	0.69
6122000000 CB PIANO STENWAY	13 809.41	12 286.75	1 522.66	12.39
6132000000 LOYER QUAI ROMAIN ROLAND	33 798.17	34 570.86	-772.69	-2.24
6132200000 LOYER RUE ST ETIENNE	10 683.13	10 747.30	-64.17	-0.60

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

	Du 01/11/16 Au 31/10/17	Du 01/11/15 Au 31/10/16	Variation en valeur	en %
6132300000 LOYER ET CHARGES LOCAL DUCHERE	7 488.48	5 573.33	1 915.15	34.36
6135200000 LOCAT. MATERIEL TRANSPORTS		148.92	-148.92	-100.00
6140000000 CHARGES LOCATIVES	52.77		52.77	
6155200000 ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT	4 046.31	5 064.67	-1 018.36	-20.11
6155900000 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS	284.41	512.40	-227.99	-44.49
6161000000 ASS. MULTIRISQUES	7 985.43	6 910.70	1 074.73	15.55
6161100000 ASS. VEHICULES	1 656.16	1 463.34	192.82	13.18
6222000000 COMMISSIONS COURTAGES/VENTES	10 087.00	719.20	9 367.80	
6226000000 HONORAIRES	10 305.00	8 513.00	1 792.00	21.05
6227000000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	119.26	38.70	80.56	208.17
6230000000 PUBLICITE PUBLICATIONS	18 431.40	20 185.07	-1 753.67	-8.69
6230900000 PUBLICATION CEE		702.12	-702.12	-100.00
6234000000 CADEAUX A LA CLIENTELE	452.51		452.51	
6238000000 DONS / MECENAT	10.00	14 318.07	-14 308.07	-99.93
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 114.82	8 212.78	-1 097.96	-13.37
6256000000 MISSIONS	2 515.18	2 506.36	8.82	0.35
6260000000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMM	2 738.04	4 305.21	-1 567.17	-36.40
6261000000 FRAIS TELECOM	1 554.86	2 103.70	-548.84	-26.09
6275000000 COMMISSIONS C B	1 505.67	1 625.52	-119.85	-7.37
6278000000 SERVICES BANCAIRES	4 979.68	5 266.32	-286.64	-5.44
6281000000 COTISATIONS	365.85	370.00	-4.15	-1.12
Impôts, taxes et versements assimilés	6 647.38	6 029.46	617.92	10.25
6333000000 FORMATION PROFESS. CONTINUE	1 103.53	948.73	154.80	16.32
6335000000 TAXE APPRENTISSAGE	1 364.26	1 135.73	228.53	20.12
6351100000 CFE	3 606.00	3 686.00	-80.00	-2.17
6351110000 CVAE	259.00	259.00		
6354000000 DROIT ENREGIST TIMBRES	314.59		314.59	
Salaires et traitements	222 243.43	186 679.69	35 563.74	19.05
6411000000 SALAIRES BRUTS	200 633.82	87 018.89	113 614.93	130.56
6411100000 SALAIRES APPRENTI	7 030.29	18 264.84	-11 234.55	-61.51
6411500000 REMUNERATION MANDAT.SOCIAUX		70 400.00	-70 400.00	-100.00
6412000000 CONGES PAYES	4 487.08	-3 704.85	8 191.93	221.11
6413000000 PRIMES GRATIFICATION		8 000.00	-8 000.00	-100.00
6413500000 INDEMNITE DE RUPTURE	885.00		885.00	
6414000000 TICKETS RESTAURANT	8 679.28	6 325.32	2 353.96	37.21
6414010000 QUOTE PART TRANSPORTS PUBLICS		123.80	-123.80	-100.00
6414200000 FRAIS EMISSIONS T.R.	527.96	251.69	276.27	109.77
Charges sociales	78 080.63	65 676.92	12 403.71	18.89
6450500000 CHARGES SOCIALES/CP	1 907.72	-1 461.41	3 369.13	230.54
6451000000 COTISATIONS URSSAF	54 515.17	47 425.01	7 090.16	14.95
6453000000 COTISATIONS APICIL ARCIL	17 076.06	11 201.82	5 874.24	52.44
6453100000 COTISATIONS AXA PREV NC	1 842.51	1 422.73	419.78	29.51
6453200000 COTISATIONS PREV MUT CADRES	4 823.16	3 502.03	1 321.13	37.72
6454000000 COTISATIONS POLE EMPLOI	4 929.91	3 894.78	1 035.13	26.58
6454500000 CH.SOC. SUR PRIMES		4 853.00	-4 853.00	-100.00
6472000000 REMB. TRANSPORT DOM.LIEU W	478.10	108.85	369.25	339.23
6475000000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 035.00	543.60	491.40	90.40
6480000000 CONVENTION CSP ANNECY		7.51	-7.51	-100.00
6490000000 CICE CREDIT IMPOT	-8 527.00	-5 821.00	-2 706.00	-46.49
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 060.41	19 010.15	-7 949.74	-41.82
6811200000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES	11 060.41	19 010.15	-7 949.74	-41.82
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	5 373.00	13 278.58	-7 905.58	-59.54
6817300000 STOCKS ET EN-COURS	5 373.00	13 278.58	-7 905.58	-59.54
Autres charges	6.55		6.55	
6580000000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	6.55		6.55	

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

S.A.S. ABCG

Du 01/11/2016 au 31/10/2017

	Du 01/11/16 Au 31/10/17	Du 01/11/15 Au 31/10/16	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 406 084.12	1 386 826.33	19 257.79	1.39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	69 730.79	100 259.27	-30 528.48	-30.45
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	4 208.35	5 784.52	-1 576.17	-27.25
6611100000 INTERETS / BILLETS FINANCIERS	740.47	1 369.00	-628.53	-45.91
6611600000 INTERETS/EMPRUNTS	3 228.78	4 089.61	-860.83	-21.05
6616200000 INTERETS PAYPAL	239.10	325.91	-86.81	-26.64
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4 208.35	5 784.52	-1 576.17	-27.25
RÉSULTAT FINANCIER	-4 208.35	-5 784.52	1 576.17	27.25
RÉSULTAT COURANT avant impôts	65 522.44	94 474.75	-28 952.31	-30.65
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		67.59	-67.59	-100.00
7718000000 AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION		67.59	-67.59	-100.00
Sur opérations en capital	9 683.09	18 046.67	-8 363.58	-46.34
7752000000 PROD CESS ELE ACT IMMO CORP	9 683.09	18 046.67	-8 363.58	-46.34
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 683.09	18 114.26	-8 431.17	-46.54
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	45.00	1 879.80	-1 834.80	-97.61
6712000000 PENALITES ET AMENDES	45.00	329.00	-284.00	-86.32
6718000000 AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST		1 550.80	-1 550.80	-100.00
Sur opérations en capital	729.28	3 168.56	-2 439.28	-76.98
6752000000 VAL.ELEM.CEDES IMMO.CORP.	729.28	3 168.56	-2 439.28	-76.98
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	774.28	5 048.36	-4 274.08	-84.66
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	8 908.81	13 065.90	-4 157.09	-31.82
Impôt sur les bénéfices	10 199.00	26 288.00	-16 089.00	-61.20
6950000000 IMPOTS S/ BENEFICES	14 994.00	31 747.00	-16 753.00	-52.77
6991000000 IS CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE	-667.00	-1 067.00	400.00	37.49
6991200000 IS CREDIT IMPOT MECENAT DONS	-4 128.00	-4 392.00	264.00	6.01
TOTAL DES PRODUITS	1 485 498.00	1 505 199.86	-19 701.86	-1.31
TOTAL DES CHARGES	1 421 265.75	1 423 947.21	-2 681.46	-0.19
Bénéfice ou Perte	64 232.25	81 252.65	-17 020.40	-20.95

IMPRIMES FISCAUX



N° 11084* 18

Formulaire obligatoire

(art.223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/11/16	et clos le	31/10/17	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquièmes C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
S.A.S. ABCG 27 Quai Romain ROLLAND 69005 LYON	
SIRET 7 9 4 7 5 5 0 4 1 0 0 0 1 7	Mél : pianos.lyon@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées Commerce de détail d'autres équipements Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	27 829	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	38 120	Déficit		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de reconstruction de la défense art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frLes notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SAS MOUTON LABLANCHE 140 Avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON Tél : 0472150498	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 31/01/18 Lieu : Bron
Tél :	Qualité et nom du signataire : Président Blaise CHARLET
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1			2	3	4	5	6	7	8
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 27 Quai Romain ROLLAND 69005 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 79475504100017			Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/10/2017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	186 121
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	26 955
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 380
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	8 562
TOTAL (II)		BJ	BK	53 335	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	66 721
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	57 695
		Autres créances (3)	BZ	CA	75 953
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	51 347
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	37 547
TOTAL (III)		CJ	CK	66 721	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	120 056	
				749 640	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP			
		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		S.A.S. ABCG		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)			DA	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	190 231
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	64 232
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	281 963
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	170 044
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	486
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	185 884
	Dettes fiscales et sociales			DY	106 049
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes				EA	5 214
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	467 677	
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	749 640	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	406 499
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	1 391 815	FB		FC	1 391 815
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	81 071	FH		FI	81 071
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 472 885	FK		FL	1 472 885
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	2 927
	Autres Produits (1) (11)						FQ	3
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	797 103
	Variation de stock (marchandises) *						FT	99 025
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	4 170
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	182 374
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6 647
	Salaires et traitements *						FY	222 243
	Charges sociales (10)						FZ	78 081
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	11 060
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	5 373	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	7
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 406 084
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	69 731
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
		Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 208
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
		Total des charges financières (VI)					GU	4 208
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-4 208
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	65 522

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S. ABCG</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 683		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 683		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	45		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	729		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	774		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 909		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 199		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 485 498		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 421 266		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	64 232		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	13 809		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 723		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDE CODE DE LA ROUTE		45			
CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS		729	9 683		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	186 121	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagement des constructions *	[Dont Composants]	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	33 104	KT		KU	6 367		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement divers *			KV	15 602	KW		KX	1 295		
		Matériel de transport *			KY	17 900	KZ		LA	3 575		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	4 546	LC		LD	810		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	71 152	LO		LP	12 048		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	8 562	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	8 562	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	265 835	ØH		ØJ	12 048			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virements de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	186 121	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	4 009	MK	35 462	ML	
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagement divers	IU		MM		MN	16 897	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	21 475	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 356	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	4 009	NH	79 190	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	8 562	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	8 562	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	4 009	ØL	273 873	ØM		

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/10/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	25 637	QA	4 599	QB	3 280	QC	26 955
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 182	QE	2 029	QF		QG	5 212
	Matériel de transport	QH	14 150	QI	3 750	QJ		QK	17 900
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 586	QM	682	QN		QO	3 268
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	45 555	QV	11 060	QW	3 280	QX	53 335
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	45 555	ØP	11 060	ØQ	3 280	ØR	53 335

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG			Néant ☐ *						
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	61 348	6P	5 373	6R	6S	66 721	
	Sur comptes clients	6T	204	6U		6V	204	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	61 552	TY	5 373	TZ	204	UA	66 721
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	61 552	UB	5 373	UC	204	UD	66 721
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	5 373	UF	204				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : S.A.S. ABCG					Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	8 562	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	57 695		57 695		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 219		4 219		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	27 429		27 429	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	23 294		23 294	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	7 787		7 787	
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 224		13 224		
	Charges constatées d'avance	VS	37 547		37 547		
	TOTAUX		VT	179 756	VU	171 194	VV
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	170 044	108 866	61 178		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	185 884	185 884			
Personnel et comptes rattachés		8C	39 789	39 789			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 371	27 371			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37 450	37 450			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 439	1 439			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	486	486			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 214	5 214			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	467 677	VZ	406 499	61 178	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	486	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	36 530	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/10/17

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés du travail (entreprises à l'IR) { de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	45	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I						79 271	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)							
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexes)	L2	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégelée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II						13 322	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCGNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises
placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

11 653

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non
déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9I

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	81 253		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I			ØF	81 253		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	81 253		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7	63 519	)	YQ	42 744		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	21 611		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	51 969	)	XQ	52 023		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	20 511		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	366	)	ST	88 230		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	182 374		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	3 865		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	2 782		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	6 647		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	243 872		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	103 044		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *							ØB	204 521		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés : 0)							YP	5		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Legnica	300	300		
	2	Waldstein 715957	500	500		
	3	Waldstein 2670	500	500		
	4	Rameau 7531	200	200		
	5	Julius Drayer 792068	400	400		
	6	Yamaha 2987494	985	985		
	7	YAMAHA EBUY02403	252	147		105
	8	YAMAHA EBVH02850	267	104		163
	9	CHOPIN 133808 TRIE	100	67		33
	10	YAMAHA EBVX06472	252	42		210
	11	YAMAHA EBVZ03237 S	252	35		217
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	1 075	1 075				
	2	1 242	1 242				
	3	1 408	1 408				
	4	1 500	1 500				
	5	1 017	1 017				
	6	2 008	2 008				
	7	500	395				
	8	292	129				
	9		-33				
	10	291	81				
	11	350	133				
	12						

II. Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme

(total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

8 954

Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme

(total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Formulaire déposé au
titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

TOTAL

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182*22

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S. ABCG</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/11/2016		et clos le : 31/10/2017	
		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	1 391 815	
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	81 071	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	723	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	1 473 611	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	797 103	
Variations de stocks (marchandises)	OO	99 025	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	4 170	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	116 595	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	1 016 900	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	456 711
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	456 711	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 484 562	
Période de référence	GY	0 1 / 1 1 / 2 0 1 6	
Date de cessation	HR	3 1 / 1 0 / 2 0 1 7	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311017

N° SIRET

7 9 4 7 5 5 0 4 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S. ABCG

ADRESSE (voie)

27 Quai Romain ROLLAND

CODE POSTAL

69005

VILLE

LYON

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHARLET

Prénom(s)

Blaise

Nom marital

% de détention

51.0000

Nb de parts ou actions

1 275.00

Naissance : Date

23/12/1980

N° Département

69

Commune

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

Pays

France

Adresse :

N°

5

Voie

RUE LAURENCIN

Code Postal

69002

Commune

LYON 2EME ARRONDISSEMENT

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

GERMAIN

Prénom(s)

Anthony

Nom marital

% de détention

49.0000

Nb de parts ou actions

1 225.00

Naissance : Date

24/02/1982

N° Département

69

Commune

VILLEURBANNE

Pays

France

Adresse :

N°

47

Voie

RUE EDMOND LOCARD

Code Postal

69005

Commune

LYON SEME ARRONDISSEMENT

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311017

N° SIRET :

79475504100017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.ABCG

ADRESSE (voie)

27 Quai Romain ROLLAND

CODE POSTAL

69005

VILLE

LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG
Numéro de siret 79475504100017

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	79475504100017	4759B
S.A.S. ABCG 27 Quai Romain ROLLAND 69005 LYON	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	65 949
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	8 954
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 €x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	8 954
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	29 166
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	27 829
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG
Numéro siret 79475504100017

Exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WO)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Réduction d'impôt au titre du mécénat		4 128
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		667
CICE		8 527
	TOTAL	13 322

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG
Numéro de siret 79475504100017

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017

Désignations	Montant
AIDE EMBAUCHE SYLAE SYLAE DECKEUR 05 A 07/2017	411
ETAT CICE A RECEVOIR	7 376
Total des produits à recevoir	7 787

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG
Numéro de siret 79475504100017

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt CREDIT AGRICOLE RENEGOCIATION	187
FNP FREE BC	16
FNP BML SOCIAL 10/2017	302
CAP CP AU 31/10/2017 CONGES PAYES	8 272
CAP PRIMES PRIMES	21 500
CAP CS/CP AU 31/10/2017 CHARGES SOCIALES/CP	3 381
CAP CS/PRIMES CH.SOC. SUR PRIMES	10 610
CAP CFE 2017 A PAYER CAP 3586*10/12-1810	1 178
FNP AREA	552
FPC A PAYER	946
TA A PAYER	1 170
AAE	431
Total des charges à payer	48 545

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG
Numéro de siret 79475504100017

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA CB PIANO>16/11/2017 CB PIANO STENWAY			557		
CCA TAKEMOTO			36 000		
CCA ALLIANZ ASSURANCE CAMION			206		
CCA APRIL ASSURANCE 206			185		
CCA APRIL MULTI DUCHERE			324		
CCA APRIL STEINWAY			275		
Total des charges constatées d'avance			37 547		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT
(Article 200 et 238 bis du code général des impôts)
Exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017 ou année ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	ABCG	N° SIREN	
Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 484 562	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)
		2	7 423

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À REDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes	3	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	7 423

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables 1	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents 2	Excédents imputés ⁵ 3	Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5		A	10	
N-4		B (A -10)	11	
N-3		C (B -11)	12	
N-2		D (C -12)	13	
N-1	6 880	E (D -13)	14	6 880
			15 Total	6 880

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	4 128
--	----	-------

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 25 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
TOTAL		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	14 994
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 16)	18	4 128
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 17 - montant case 18 si case 17 > case 18)	19	10 866
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 18 - montant case 17 si case 18 > case 17)	20	

3 Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

4 Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

5 Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

6 Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

7 Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

8 Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO

(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁹	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 - ligne 22)	23	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁰ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹¹ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹²		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) ¹³			25

⁹ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁰ Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹¹ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹² Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

¹³ Ce montant sera à reporter à la ligne 21 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

(Article 244 quater G du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

Dénomination de l'entreprise	S.A.S. ABCG	N° SIREN : 794755041
------------------------------	-------------	----------------------

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

I - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis	Nombre de mois de présence	Total (col 1 x col 2)
(1)	(2)	(3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
1	5 mois	5
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3/12)		1 0.42

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés ³ depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré	Nombre de mois de présence	Total (col 4 x col 5)
(4)	(5)	(6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total de la colonne 6/12)		2

II - DÉPENSES DE PERSONNEL AFFÉRENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	2 379
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	347
Subventions publiques	5	1 000
Total (ligne 3 + 4 - 5)	6	1 726

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé.

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

³ Relève de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (articles L5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L130-1 du code du service national.

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

III - DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	667
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant ligne 6)	9	667
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV .A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9 + 10)	11	667

IV - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES

A - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12

B - CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS ⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		13

V - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n°2069-RCI-SD et de la déclaration n°2042 C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n°2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n°2572-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

5

Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
S.A.S. ABCG	794755041

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année¹ hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	97 998
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	5 880
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6%) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	5 880
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9%) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	5 880
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	5 880
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	5 880
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	5 880

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	5 580
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



15252*03



DGFIP N°2069-RCI-SD 2017

Formulaire
Obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017 ou Année : 2016													
Dénomination de l'entreprise : S.A.S.ABCG									Néant ☐				
SIREN de l'entreprise		7	9	4	7	5	5	0	4	1	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat												4 128	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [[ligne 3 x 6% ²] + [ligne 4 x 9%]] x 10/90 + ligne 5)												5 880	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										1	97 998		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										2			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										3			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										4			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										5			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et de 9% pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	667
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.



EML Pianos

Tél : 04.72.41.92.24 / Mail : eml@pianos-lyon.com
27, quai Romain Rolland 69005 LYON
S.A.S. A B C G au capital de 25.000€ - RCS Lyon B 794 755 041 00017
TVA FR91 794755041 - Orias Intermédiaire MOBSP n° 15000385

Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 2018

L'an Deux Mille dix-huit,

Le 30 Mars,

A 12h30,

Au siège social,

Les associés de la société ABCG se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Blaise CHARLET, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2500 sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.10.2017,
- Quitus aux dirigeants,
- Affectation des résultats,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

BC AB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.10.2017, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et donne quitus aux dirigeants de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 64.232,25 € de la manière suivante :

- Le solde au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à : 254.463,26 €

L'Assemblée Général prend acte qu'il n'y a pas eu de distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code du Commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

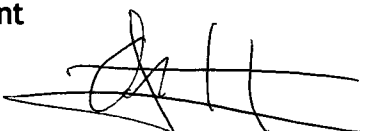
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président décide la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Fait à Lyon, le 30 Mars 2018

Monsieur Blaise CHARLET,

Président



Monsieur Anthony GERMAIN,

Directeur Général

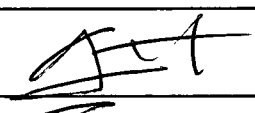
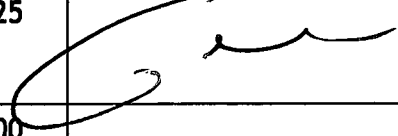


EML Pianos

Tél : 04.72.41.92.24 / Mail : eml@pianos-lyon.com
27, quai Romain Rolland 69005 LYON
S.A.S. A B C G au capital de 25.000€ - RCS Lyon B 794 755 041 00017
TVA FR91 794755041 - Orias Intermédiaire MOBSP n° 15000385

Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 2018

Feuille de présence

Associés	Parts Sociales	Voix	Signature
M. Blaise CHARLET 5, rue Laurencin 69002 LYON	1275	1275	
M. Anthony GERMAIN 47, rue du Docteur Edmond Locard 69005 LYON	1225	1225	
Totaux :	2500	2500	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincères et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 2500 droits sociaux.

Monsieur Blaise CHARLET,

Président

